

ont été prononcées par les honorables députés d'York-Sud et de Témiscamingue (MM. Lewis et Caouette), sont aujourd'hui pour moi une source de réconfort et d'encouragement et seront au besoin, dans les moments difficiles, une source de force.

Dans l'exercice des hautes fonctions qui m'échoient, je mettrai tout en œuvre pour mériter la confiance que me font, aujourd'hui, à l'unanimité, les membres de cette Chambre.

Comme par le passé, je compterai sur la collaboration et la bonne volonté de tous les honorables députés; je m'en remettrai à leurs conseils, ayant recours plus particulièrement à ceux de nos collègues qui apportent à nos délibérations la sagesse de l'âge et l'expérience des années de service en cette enceinte.

Cette collaboration contribuera plus que tout autre facteur à ce que nos travaux parlementaires se poursuivent avec ordre, avec efficacité et avec dignité.

[Traduction]

Honorables représentants, j'aborde ma tâche avec humilité, parfaitement conscient de mon insuffisance mais, grâce à vos avis et à vos conseils, je m'efforcerai de me montrer digne de la confiance que me témoigne la Chambre, dont je suis le serviteur. (*Applaudissements*)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose de suspendre la séance jusqu'à 3 heures.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu le très hon. premier ministre proposer que la séance soit suspendue jusqu'à 3 heures. Y consent-elle?

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Je déclare la séance suspendue jusqu'à l'appel du timbre, à trois heures.

(La séance, suspendue à 11 h 15, est reprise à 3 heures.)

Reprise de la séance

(La séance est reprise à trois heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE AU BUREAU DE L'ANCIEN GREFFIER

M. l'Orateur: Tandis que nous attendons la suite des délibérations, qu'il me soit permis

de rappeler aux honorables députés que, le vendredi 7 juillet 1967, la Chambre avait adopté la motion suivante:

Sur la motion de l'honorable M. Martin, au nom du très honorable M. Pearson, appuyé par le très honorable M. Diefenbaker, la Chambre décide:

Que les députés, désireux de témoigner leur profonde reconnaissance à M. Léon J. Raymond, O.B.E., pour les longues années de service durant lesquelles il s'est distingué en qualité de greffier de la Chambre des communes, et conscients de la dignité et de l'érudition profonde avec lesquelles il a rempli son rôle, le nomment haut fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes avec droit d'entrée à la Chambre et lui réservent un siège à la table à l'occasion des cérémonies officielles.

Conformément à la motion de la Chambre, M. Raymond prend place aujourd'hui au Bureau. (*Applaudissements*)

OUVERTURE DE LA SESSION

M. l'Orateur donne lecture d'une communication du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général sera présent à la salle des séances du Sénat à trois heures cet après-midi, afin d'ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

• (3.20 p.m.)

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se transporte à la salle du Sénat. L'honorable Lucien Lamoureux, Orateur de la Chambre des communes, prononce les paroles suivantes:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille bien intercéder de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable président du Sénat, s'adressant à l'Orateur de la Chambre des communes, s'exprime alors en ces termes:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de